

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 avril 2023, la Municipalité d'Eastman a adopté la résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 2023-03-163.

La résolution no 2023-03-163 vise à approuver une demande relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre, à la Quincaillerie Eastman, de déboiser, sur le lot 4 380 108, un espace supplémentaire maximal de 24 281 m<sup>2</sup> sur son terrain de 230 095 m<sup>2</sup> afin d'y aménager un stationnement pour y stationner de la machinerie lourde, selon certaines spécifications et exigences.

La résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Memphrémagog le 3 mai 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Tout intéressé peut prendre connaissance de la résolution de PPCMOI no 2023-03-163 sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à [info@eastman.quebec](mailto:info@eastman.quebec).

**DONNÉ À EASTMAN, ce 12 mai 2023**



**Marc-Antoine Bazinet**  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Marc-Antoine Bazinet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Eastman, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal par sa résolution numéro 2021-09-231, entre 9 h et 17 h, le 12<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mai 2023.



**Marc-Antoine Bazinet**  
**Directeur général et greffier-trésorier**

Affiché le : \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_